

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Optométriste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alial Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-0031644

Optique 46396 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1234 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SAFRI ABDELKADER,

Date de naissance :

01/01/2020

Adresse :

BLOC D-N°07-HAY SAADA HAY HASSAN
EASA

Tél. : 0674315818

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

دكتور سعيد العجاج
طبيب متحلف بميثاق التحامي
60 - طريق معلا العجمي الحسني
قسم مستشفى العجمي - الدار البيضاء
(قسم الرحمي الحسني - 66)
مانغا - 022 90 10 88
العنوان: 12 OCT 2020

Date de consultation : 12 OCT 2020

Nom et prénom du malade :

SAFRI ABDELKADER

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

SAFRI ABDELKADER
ACCUEILLI
11 NOV. 2020

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le 24.11.2020

Signature de l'adhérent(e) :

SFZ

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
12/01/2020	Consultation	1	200 DA	الدكتور محمد المصطفى العلوي - 06 40 70 88
11/01/2020	Consultation	1	200 DA	الدكتور محمد المصطفى العلوي - 06 40 70 88

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Rachid NASRI 5bis, Bloc Cité Communale HAY Hassani-Casa Tel 022 93 28 33	14.10.20	188,00 Dhs 188,00 Dhs + 35

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Laboratoire international de référence Imp: 09086A862</i>	13-Nov-20	P.C.R. Sénologie	600,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

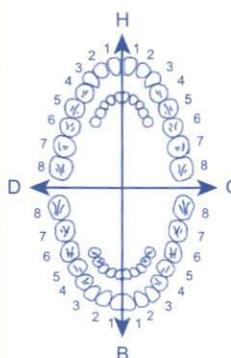
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Saïd GZOULI

Médecin Assermenté
Expert près les Tribunaux

الدكتور سعيد الكزولي

طبيب محلف
خبير لدى المحاكم

Casablanca, le :

14.10.2020 الدار البيضاء، في:

SAFRI Khadja

73,70

17814

S.V

14/11/2020

123,25 Roulifat

202,55

N.S

PHARMACIE NASRI
Dr. Rachid Nasri
15bis, Block 2 Cité Communale
Hay Hassani 28 74
Tél. 022 93 28 74



دكتور سعيد الكزولي
طبيب محلف لدى المحاكم
رقم الحصانة 60 - مصلحة المحامون والمحلفون الدار البيضاء - 10000
60-05-22-90-70-88

60، طريق مولاي التهامي (قرب مصحة الضمان الاجتماعي) مازولا - الحي الحسني - الدار البيضاء

60, Route Moulay Thami (à côté de la Polyclinique Hay Hassani), Mazola - Hay Hassani - Casablanca
Tél. : 05 22.90.70.88 - الهاتف: E-mail : drgza@gmail.com

Docteur Saïd GZOULI

Médecin Assermenté

Expert près les Tribunaux

الدكتور سعيد الخزولي

طبيب محلف

خبير لدى المحاكم

SAFRI khad

Casablanca, le :

12 OCT 2020

PPV: 79DH70
PER: 06/23
LOT: J1900

79,70 ₣

1 kg x 2/4

S.6

1 kg x 2/4

2 - MFC 1000 ₣ ea equivalent

15,30

1 kg x 2/4

S.6

Vita C 1000°
LOT 06/22 28
EXP 06/2023
PPV 15DH30

3 - Fikazui ou equivalent

PHARMACIE NASRI
Dr. Rachid NASRI
Ishbis, Blok 2, Cité Communal
Hay Hassani 28 100
Casablanca

PHARMACIE NASRI
Dr. Rachid NASRI
Ishbis, Blok 2, Cité Communal
Hay Hassani 28 100
Casablanca

PPV: 14DH00
PER: 07/23
LOT: J1963

4 -

1 kg x 2/4
1 kg x 2/4

د. الخزولي
د. المحلف
جسر التهامي
الحسني
دار البيضاء
90 97 55

60. طريق مولاي التهامي (قرب مصحة الضمان الاجتماعي) مازولا - الحي الحسيني - الدار البيضاء

60, Route Moulay Thami (à côté de la Polyclinique Hay Hassani), Mazola - Hay Hassani - Casablanca

Tél. : 05 22.90.70.88 - الهاتف: E-mail : drgzsa@gmail.com

Docteur Saïd GZOULI

Médecin Assermenté

Expert près les Tribunaux

الدكتور سعيد الخزولي

طبيب محلف

خبير لدى المحاكم

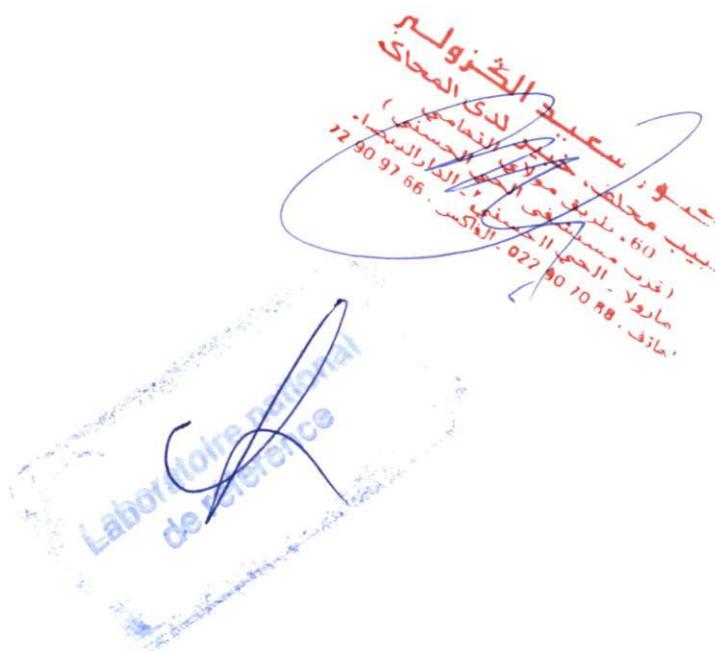
Casablanca, le :

12 OCT 2020

الدار البيضاء، في :

Ti SAFRI Khadya

P.C.R + Sero Covid



60، طريق مولاي التهامي (قرب مصحة الضمان الاجتماعي) مازولا - الحي الحسني - الدار البيضاء

60, Route Moulay Thami (à côté de la Polyclinique Hay Hassani), Mazola - Hay Hassani - Casablanca

Tél. : 05 22.90.70.88 - الهاتف: E-mail : drgza@gmail.com

Spécialités

Cytogénétique
Biologie moléculaire
Dépistage néonatal-prénatal

Biologie cellulaire
Biologie médicale
Anatomie pathologique

FACTURE N° : 61942 / 20

Dossier réalisé le : 13/10/20 07:55

A l'attention de : **Mlle SAFRI KHADIJA**

Identifiant du patient : **20K0011803**

Analyses :

COVID-19 - PCR	B 500	500,00 DHS
COVID-19 - Sérologie	B 100	100,00 DHS

Total dossier : 600,00 DH

Arrêté la présente facture à la somme de :

SIX CENTS DIRHAMS

Laboratoire National
de référence

Spécialités

Cytogénétique
Biologie moléculaire
Dépistage néonatal-prénatal

Biologie cellulaire
Biologie médicale
Anatomie pathologique

Identifiant du patient : 20K0011803

Date de naissance : 05/08/1999

Sexe : F

Date de l'examen : 13/10/2020

Prélevé le : 13/10/2020 à 07:46

Édité le : 13/10/2020 à 16:06

Mlle SAFRI KHADIJA

Dossier N° : C201012235



DÉPISTAGE ET SUIVI DU COVID-19

BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

(Recherche qualitative de l'ARN du SARS-CoV-2, PCR en temps réel)

Nature du prélèvement	:	Ecouvillon oropharyngé
CONCLUSION	:	ARN viral du SARS-CoV-2 positif.

SÉROLOGIE

(Chimiluminescence)

Anticorps totaux	:	NEGATIF
Titre	:	0.072 COI
CONCLUSION	:	Absence d'anticorps anti-SARS CoV2.

En raison du délai d'apparition des anticorps à la suite d'un contact avec le virus, un test négatif n'exclut pas une contamination.
Seule la recherche du virus par RT-PCR permet de confirmer la présence du virus chez un individu.

Dr. EL BAKKOURI Jalila

Le 13/10/2020 à 16:06
Signature

Pr. EL BAKKOURI Jalila

Laboratoire National de Référence

Boulevard mohamed Taieb Naciri, BP 82403 Casa Oum Rabii, Hay Hassani, Casablanca. Téléphone: +212 529 050233, Courriel: lnr@fekm.ma
Conformément aux textes en vigueur, votre échantillon biologique pourra être éliminé, utilisé et/ou transféré à des fins scientifiques ou de contrôles qualité, hors génétique humaine, de manière anonyme et respectant le secret médical sauf opposition formulée auprès de notre secrétariat médical.